

N°705
DU 14 AU 20 SEPTEMBRE 2013

1,5€

10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
Tél.: 01 45 56 77 52

hebdo@parti-socialiste.fr

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION ET DIRECTEUR
DE LA PUBLICATION • Olivier Faure
• CO-DIRECTEUR DE LA PUBLICATION •
Florence Bonetti • RÉDACTRICE EN CHEF
Stéphanie Platat • RÉDACTRICE-REPORTER
Sarah Nafti • PHOTO • Philippe Grangeaud
• AFP • Sipa Press • MAXPPP • Mathieu
Delmestre • MAQUETTE Florent Chagnon
(79 44) • FLASHAGE ET IMPRESSION PGE (94)
Saint-Mandé
• N° DE COMMISSION PARITAIRE : 0114P11223
• ISSN 127786772
"L'hebdo des socialistes" est édité
par Solfé Communications,
tiré à 26 000 exemplaires



PROJET DE LOI DE FINANCES 2014

Un budget de combat pour la croissance et pour l'emploi



Pierre Moscovici et Bernard Cazeneuve lors de la conférence de présentation du projet de loi de finances 2014, le 11 septembre 2013



Bernard Cazeneuve en déplacement au centre des finances publiques de Melun, le 12 septembre 2013

L'AGENDA

PRIMAIRES CITOYENNES

Les 13 et 20
OCTOBRE 2013
C'EST VOUS QUI
DÉCIDEZ !

À Aix-en-Provence,
Béziers,
Le Havre,
Marseille

Retrouvez l'agenda sur parti-socialiste.fr

Il y a quarante ans, Salvador Allende : Que vive la liberté



Le Parti socialiste a rendu hommage à Salvador Allende le 11 septembre dernier, jour anniversaire de la disparition du président chilien. Au siège du parti, ont ainsi été disposées des photographies d'Horacio Villalobos, reporter qui a suivi les dernières heures d'Allende il y a quarante ans à Santiago du Chili, au Palais de la Moneda.

En fin de journée, un dépôt de gerbe était organisé par des associations de victimes de la dictature de Pinochet, Place Salvador Allende à Paris, en présence d'Anne Hidalgo, Eduardo Rihan-Cypel et Pierre Schapira.

ACTUALITÉ

Syrie : La France reste mobilisée pour sanctionner l'usage d'armes chimiques



« La France restera, en contact permanent avec ses partenaires, mobilisée pour sanctionner l'usage d'armes chimiques par le régime syrien et le dissuader de recommencer », a affirmé le président de la République François Hollande à l'issue du conseil de défense restreint qui

s'est tenu mercredi 11 septembre. Le conseil a examiné la situation diplomatique après les déclarations russes et syriennes, la Russie ayant proposé le contrôle et le démantèlement des armes chimiques syriennes, ce que le régime de Bachar El-Assad a accepté. Si la Syrie joue le jeu, elle devra également adhérer à la convention sur l'interdiction des armes chimiques, qui oblige à donner un recensement de l'ensemble du matériel, des sites et des armes. François Hollande a souligné « la détermination de la France à explorer toutes les voies au Conseil de sécurité des Nations unies pour permettre au plus vite un contrôle effectif et véritable des armes chimiques présentes en Syrie. » La France déposera donc une résolution devant le Conseil de sécurité,

comme l'a annoncé le ministre des Affaires étrangères Laurent Fabius, lors d'une conférence de presse mardi 10 septembre. Ce projet de résolution vise à « condamner le massacre du 21 août commis par le régime syrien » et à « exiger de ce régime qu'il fasse sans délai toute la lumière sur son programme d'armes chimiques, qu'il le place sous contrôle international et qu'il soit démantelé ». Il doit en outre permettre la mise en place d'un « dispositif complet d'inspection et de contrôle de ses obligations » sous l'égide de l'ONU, « prévoir des conséquences extrêmement sérieuses en cas de violation par la Syrie de ses obligations », et enfin « sanctionner les auteurs du massacre chimique de 21 août devant la justice pénale internationale ». Si la diplomatie semble reprendre ses droits, la position de la France reste celle de la « fermeté », comme l'a rappelé Laurent Fabius, qui n'exclut pas l'option militaire. « C'est notre détermination à agir, y compris d'ailleurs par des moyens militaires, qui a permis qu'émerge une voie nouvelle pour y parvenir », a-t-il dit en soulignant le changement des positions russes et chinoises. « Nous voulons explorer, de bonne foi, cette voie nouvelle, mais nous ne voulons pas que cela serve des manœuvres dilatoires. Toutes les options restent actuellement sur la table. » Le projet de résolution déposé par la France sera négocié avec les autres pays membres lors de la prochaine réunion du conseil de sécurité de l'ONU.

Un budget pour la croissance et l'emploi

C'est un budget de combat, qui remettra la France sur les bons rails de la croissance et de l'emploi.

En avance sur son calendrier habituel, Bercy, par la voix de Pierre Moscovici, ministre de l'Économie, et Bernard Cazeneuve, ministre délégué au Budget a ainsi donné les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2014. « *C'est un projet de loi de finances offensif et juste qui soutient la croissance d'aujourd'hui et prépare la croissance de demain* », a commenté Pierre Moscovici. Au menu en 2014, on note une seule et unique mesure générale qui tient à la réindexation du barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation, corrigeant par-là une mauvaise décision prise par la majorité précédente. Au final, cette réindexation permettra de libérer plus de 700 millions d'euros de pouvoir d'achat pour les ménages.

Un système de décote pourrait être instauré à l'issue du débat parlementaire pour donner un coup de pouce supplémentaire aux retraités et aux plus modestes. « *Le pouvoir d'achat des Français pour la croissance dans la justice fiscale voilà le mot d'ordre de la loi de finances pour 2014* », a résumé Bernard Cazeneuve.

Le président de la République avait décidé « *une pause fiscale* » pour 2014. Les prélèvements obligatoires augmenteront de 3 milliards (0,15 % du PIB) mais 2 milliards résulteront du renforcement de la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscales.

« *En 2014 nous serons comme l'a dit le président de la République dans la stabilisation de la pression fiscale* » a assuré Bernard Cazeneuve. Des niches fiscales seront par ailleurs supprimées, ne touchant que les ménages les « *plus riches* » a commenté Bercy, il n'y aura pas d'augmentation de la CSG, pas d'augmentation des prélèvements obligatoires pour les entreprises. « *Ces mesures permettront de préserver le pouvoir d'achat des classes moyennes et populaires* » a déclaré Harlem Désir, Premier secrétaire du Parti socialiste. « *Il était important de dire exactement ce que le gouvernement veut faire. C'est un budget pour le redémarrage de l'emploi, c'est la bataille centrale* » a conclu Jean-Marc Ayrault. C'est un budget de combat, c'est aussi un budget inédit puisqu'on note un effort de redressement atteignant 18 milliards d'euros, avec 15 milliards d'euros (soit 80 %) de baisse des dépenses, « *C'est sans précédent* » a déclaré le Premier ministre, « *cela revient à diviser par quatre le rythme d'évolution de la dépense publique* » a calculé Pierre Moscovici. Le ministre de l'Économie a également actualisé les prévisions de croissance à 0,1 % pour 2013 et 0,9 % pour 2014, préférant malgré les signes de frémissement de la croissance jouer la prudence. Le budget 2014 sera présenté en Conseil des ministres le 25 septembre prochain.

ACTUALITÉ

Améliorer l'accès au logement pour tous

Le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est examiné dès cette semaine à l'Assemblée nationale. Présenté par la ministre du Logement et du Développement Durable, ce projet de loi « *visé à mettre en œuvre une stratégie globale, cohérente et de grande ampleur destinée à réguler les dysfonctionnements du marché, à protéger les propriétaires et les locataires et à permettre l'accroissement de l'offre de logements* », explique Cécile Duflot dans l'exposé des motifs. Pour cela, le projet de loi prévoit plusieurs mesures phares :

- **L'encadrement des loyers.** Dans les agglomérations de plus de 50 000 habitants, jugées « *zones tendues* », l'augmentation du loyer sera limitée à 20 % au-dessus du loyer médian de référence, ce dernier étant calculé par un réseau d'observatoires des loyers. Si le loyer est trop élevé, le locataire pourra saisir une commission de conciliation.
- **Une garantie universelle locative.** « *Ce dispositif permettra d'indemniser les impayés de loyer de l'ensemble des bailleurs du parc locatif privé, en location nue ou meublée, afin de sécuriser les relations entre bailleurs et locataires* », explique le projet de loi. Il sera alimenté par prélèvement d'environ 2 % du loyer, payé par le locataire et le propriétaire. Un nouvel établissement public administratif de l'État sera chargé de le mettre en place.
- **Le contrôle des professions de l'immobilier.** Un conseil supérieur de la gestion immobilière devrait être créé et préciser les critères de formation des agents. Une formation minimale deviendrait alors obligatoire. Par ailleurs, les frais d'agence seraient désormais

limités à un mois de loyer au maximum. En outre, l'activité des marchands de listes, souvent décriée – biens déjà loués, inexistants ou ne correspondant pas à la description – sera strictement encadrée : ils devront par exemple détenir un mandat exclusif sur les biens qu'ils proposent.

- **Prévenir les expulsions locatives.** Afin de « *traiter les impayés le plus en amont possible* », le projet de loi prévoit « *l'obligation pour les bailleurs personnes morale de saisir la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) au moins deux mois avant l'assignation* ». L'impayé devra également avoir été signalé aux organismes payeurs des aides personnelles et au logement. Il sera aussi précisé dans les commandements de payer que le locataire peut saisir le fonds de solidarité pour le logement.
- **Lutter contre l'habitat indigne.** « *On estime à 420 000 le nombre de logements indignes dans notre pays* », rappelle le projet de loi. Dans le cas des copropriétés, qui seront mieux recensées, un maire ou un préfet pourra saisir directement la justice pour établir un plan de redressement. Par ailleurs, pour lutter contre les marchands de sommeil, un article prévoit d'interdire toute transaction financière à des personnes condamnées pour certains délits – notamment soumission d'une personne à des conditions d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine. Et les propriétaires bailleurs pourront être contraints à réaliser des travaux sous peine d'une astreinte financière.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE



Le ministre de l'Éducation Vincent Peillon a présenté la charte de laïcité à l'école qui sera affichée dans tous les établissements scolaires dès cette rentrée. L'idée est « *de rappeler les règles qui nous permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter* », explique le ministre. En 15 points, la charte rappelle notamment que « *la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale* », et qu'elle « *organise la séparation des religions et de l'État* ». Elle précise encore que la laïcité « *garantit la liberté de conscience de tous* », « *permet l'exercice de la citoyenneté* » et « *de la liberté d'expression* », et « *assure aux élèves l'accès à une culture commune partagée* ». À l'école, la laïcité protège les élèves de « *tout prosélytisme* », implique « *le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons* ».



PS

RETRAITES Garantir notre système dans la durée et dans la justice

FAIRE PROGRESSER LA JUSTICE

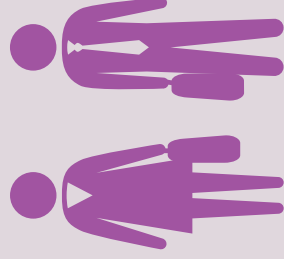
Prise en compte de la pénibilité

Création d'un compte de prévention pénibilité



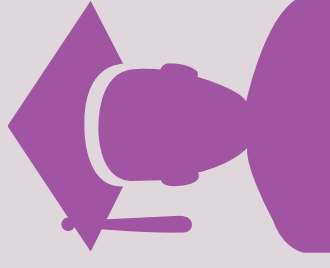
Réduction des inégalités femmes - hommes

1 année à temps partiel = 4 trimestres validés pour la retraite dès 150 heures au Smic. Les trimestres de congé maternité seront mieux pris en compte. La majoration de pension pour enfant bénéficiera davantage aux femmes et interviendra dès le premier enfant



Valorisation des parcours en apprentissage pour les jeunes

1 trimestre d'apprentissage = 1 trimestre validé

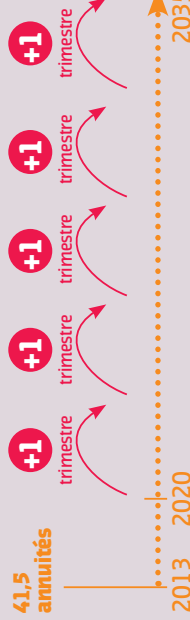


RÉÉQUILIBRER NOTRE SYSTÈME DANS LA DURÉE

Adapter le système à l'allongement de l'espérance de vie

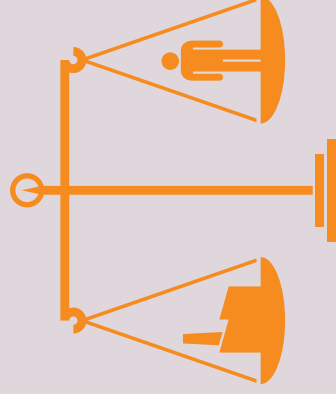
À partir de 2020, allongement de la durée de cotisation à raison d'1 trimestre tous les 3 ans (limité à 43 ans)

43 annuités



Partager équitablement les efforts pour combler le déficit

Augmentation progressive des cotisations de 0,3 point sur 4 ans pour tous les régimes



Solidarité intergénérationnelle

Pas de hausse de la CSG.
Pas de baisse des pensions

